

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

Objet

DECISION MODIFICATIVE DE
CREDITS N° 7 - Exercice
1983

83.154

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

MAIRIE DE ROYAN
- 2 DEC. 1983

CONVOCATION LOI N° 82213
du 2.3.1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT TROIS NOVEMBRE

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUDET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoint
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAVE-Mlle DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JUAN-LAPAYE MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU

Mme FONTAN par M. MONNARD

M. POUMAILLOUX par M. GAVEN

Mme PAILLAT par M. BOUDET

Absents : MM.

M. ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Il est proposé de modifier les crédits de l'exercice 1983 pour financer :

. le solde des travaux d'aménagement des bureaux des services sociaux : 50 000 F

. le solde des travaux de mise en conformité des installations électriques du groupe scolaire La Clairière : 6 600 F

. L'acquisition d'une machine à nettoyer les plages : 77 090 F

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. de modifier les crédits de l'exercice 1983 comme suit :

. Chapitre 900.00 article 232.11 Travaux de bâtiment à l'Hôtel de Ville	+ 50 000,00 F
. Chapitre 903.100 article 232.15 Travaux de bâtiment au Groupe scolaire La Clairière	+ 6 600,00 F
. Chapitre 909.27 article 2147.0 Acquisition de matériel pour les plages (remboursement à la SEMIPAR)	+ 77 090,00 F
. Chapitre 908.60 article 232.1 Travaux de bâtiment divers	- 133 690,00 F

RESULTAT

0

Fait et cédélibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]